



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit du mois de février à dix-huit heures et cinquante-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 02 février 2024 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Evelyne CLOTILDE (Marcelin CHINGAN), Joseph HILL (Jean ANZALA), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Ingrid FOSTIN (Hermann SAINT-JULIEN).

Etait absente excusée : Mme Gina THOMAR.

Etaient absents : MM. Marie-Joël TAVARS, Seetha DOULAYRAM, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absente Excusée :	Absents :
35	24	7	01	03

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, une (01) absente excusée et trois (3) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Michel SURET est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Table ronde internationale 2024 :
« Archéologie littorale en Antilles-Guyane »*

19/DCM2024/19

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que dans le cadre du projet Archéologie Littorale Outre-Atlantique (ALOA) validé par décision 15/DCM2022/15 du conseil municipal en date du 10 février 2022, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) organisera un colloque de transmission au Moule du 09 au 12 avril 2024 pour la restitution des recherches.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240208-19DCM202419-DE
Date de réception en préfecture : 23/02/2024

Notifiée et publiée le 27/02/2024

Considérant que cette action évaluée à 61 000 € est financée par le CNRS et ses partenaires, à hauteur de 90 %. Que l'hébergement des congressistes et la location de la salle Robert Loyson restent à la charge de la ville pour un montant de 5 000 €.

Contexte

Considérant que les projets de recherche archéologique sur le littoral et les îles d'Antilles-Guyane se sont multipliés ces dernières années et ont été portés par divers acteurs de l'archéologie programmée et préventive, français et étrangers, appartenant à divers organismes, publics et privés. Qu'à l'occasion de la clôture du projet ALOA (Archéologie Littorale Outre Atlantique), les organisateurs proposent de réunir les acteurs de ces recherches afin de leur offrir un espace de partage d'expériences et de connaissances mais aussi de communiquer auprès du public et des gestionnaires du territoire sur les avancées de la recherche.

Considérant que les thématiques abordées concerneront l'archéologie précolombienne, coloniale et moderne, les formes des occupations humaines dans le contexte des changements environnementaux, l'exploitation du milieu et de ses ressources, les cimetières et les pratiques funéraires, la question des échanges, de la navigation et de l'insularité. Que ces divers thèmes seront notamment envisagés sous l'angle de la problématique posée par l'étude, la gestion et le devenir de ce patrimoine littoral, côtier et sous-marin, soumis aux aléas climatiques, ainsi qu'à une pression anthropique croissante. Que seront abordées des questions touchant aux méthodes et moyens d'intervention, aux contraintes d'étude et de gestion en contexte littoral, à l'impact des changements climatiques sur les divers contextes géomorphologiques, et aux opportunités d'étude, y compris celles impliquant la relation sciences-citoyens et la démarche participative.

Considérant qu'il s'inscrit dans le prolongement du projet de sciences participatives ALOA, il est souhaitable que cette manifestation permette une sensibilisation auprès du public et des collectivités à la problématique de l'impact des changements climatiques sur les communautés insulaires et littorales, passées et actuelles.

Déroulé

Considérant que la table-ronde se tiendra au Moule (Guadeloupe), du 9 au 12 avril 2024.

Considérant que le programme prévoit une trentaine de communications orales en présentiel sur les 4 sessions du matin (8h30-12h30). Que Trois sessions en matinée (mardi 9, mercredi 10, vendredi 12 avril) se dérouleront dans la salle de conférence du centre Robert Loyson (Le Moule) et la dernière (jeudi 11 avril) dans la salle de conférences du Musée Edgar Clerc (Le Moule).

Considérant que les séances seront ouvertes aux acteurs du territoire et au public (dans la limite de la capacité des salles). Que les communications feront l'objet d'une diffusion simultanée en visioconférence, ainsi que d'une captation vidéo permettant leur consultation ultérieure.

Accusé de réception en préfecture
071-2024-177-20240223-10001-001
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Que des visites et excursions seront organisées l'après-midi sur divers sites de la commune du Moule, afin de permettre aux conférenciers de prolonger les échanges sur le terrain.

Considérant que chaque communication n'excédera pas 15 minutes, suivies de 5 minutes de questions. Que les présentations utiliseront des supports PowerPoint qui seront transmis aux organisateurs quelques jours avant la table-ronde.

Conditions de prise en charge

Considérant que les missions des intervenants seront prises en charge (voyage, hébergement pour 5 nuits et repas) dans la limite d'un intervenant/intervenante par communication. Que la gestion des missions sera effectuée par l'UMR 6566 CReAAH (Rennes).

Le comité d'organisation

Marie-Yvane Daire, Directrice de Recherche au CNRS, Unité mixte de Recherche 6566 CReAAH, coordonnatrice du projet ALOA.

Eliás López-Romero, Chercheur, Instituto de Arqueologia de Merida (IAM), CSIC, co-responsable du projet ALOA.

Benoit Bérard, Professeur, Université des Antilles, Martinique.

Marius Dielna, Service du Patrimoine de la Ville du Moule (Guadeloupe).

Isabelle Gabriel, Responsable des Publics, Musée Edgar Clerc (Le Moule), Guadeloupe.

Susana Guimaraes, Conservatrice du Musée Edgar Clerc (Le Moule), Guadeloupe.

Jean-François Modat, Conservateur Régional de l'Archéologie, DAC Guadeloupe.

Tristan Yvon, Ingénieur, Service Régional de l'Archéologie, DAC Guadeloupe.

Le financement

Considérant que cette table-ronde sera organisée grâce aux soutiens de : CNRS (UMR 6566), Fondation de France (projet ALOA), Ministère de la Culture (DAC Guadeloupe), Ville du Moule, Région Guadeloupe, Département de la Guadeloupe et OHM Caraïbe.

Considérant que la Commission Culture et Patrimoine doit se prononcer sur ce point lors de sa prochaine réunion. Que le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur ce projet et son plan de financement.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver la Table ronde internationale 2024 sur le

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240208-19DCM202419-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception en préfecture : 23/02/2024

territoire du Moule

Article 2 : D'approuver la participation de la ville pour un montant de 5 000 € pour l'hébergement des congressistes et la location de la salle Robert Loyson.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 08 Février 2024

Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire

Michel SURET




Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240208-19DCM202419-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Notifiée et publiée le 27/02/2024